

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LAQUE ANTIROUILLE BLANC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Domestique
Professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Peinture

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everchem & Dragopaint
Rue de l'Europe, 42
7080 Frameries - BELGIUM
T +32 (0) 65 67 16 00 - F +32 (0) 65 66 37 17
contact@dragopaint.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Liquide et vapeurs inflammables. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P391 - Recueillir le produit répandu

Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208 - Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime(96-29-7). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
oxyde de titane(IV)	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	20 - 30	Non classé
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques	(Numéro CE) 919-857-5 (Numéro index) 649-327-00-6 (N° REACH) 01-2119463258-33	10 - 15	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	(n° CAS) 64742-48-9 (Numéro CE) 265-150-3 (Numéro index) 649-327-00-6	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
bis(orthophosphate) de trizinc	(n° CAS) 7779-90-0 (Numéro CE) 231-944-3 (Numéro index) 030-011-00-6	5 - 10	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1-méthoxy-2-propanol	(n° CAS) 107-98-2 (Numéro CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,1 - 0,5	Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime	(n° CAS) 96-29-7 (Numéro CE) 202-496-6 (Numéro index) 616-014-00-0	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7	0,1 - 0,5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Solvant Stoddard, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Distillat pétrolier raffiné incolore ne dégageant pas d'odeur de rance ou d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 150°C à 205°C.	(n° CAS) 8052-41-3 (Numéro CE) 232-489-3 (Numéro index) 649-345-00-4	< 0,01	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
-------------------	------------------------------------

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Peut libérer des gaz inflammables. oxydes de carbone (CO et CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les vapeurs.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
- Matières incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)		
Belgique	Nom local	1-Méthoxy-2-propanol
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	375 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	568 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	150 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	Nom local	1-Méthoxy-2-propanol
France	VME (mg/m³)	188 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)		
France	VLE (mg/m ³)	375 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
oxyde de zinc (1314-13-2)		
Belgique	Nom local	Zinc (oxyde de) Zinc (oxyde de) (fumées)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	10 mg/m ³
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Belgique	Nom local	Titane (dioxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Nom local	Titane (dioxyde de),en Ti
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Solvant Stoddard, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Distillat pétrolier raffiné incolore ne dégageant pas d'odeur de rance ou d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 150°C à 205°C. (8052-41-3)		
Belgique	Nom local	White-spirit
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	533 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Brillant.
Couleur	: blanc.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 52 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,266
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: 750 cSt
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 318,188 g/l [Cat. A/i - Valeur limite en UE pour ce produit : 500 g/L (2010)]
Extrait sec massique (%)	: 59

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	4,951 mg/l/4h
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,8 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

LAQUE ANTIROUILLE BLANC	
Viscosité, cinématique	750 mm²/s

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96h)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
Seuil toxique algues 1	100 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata)

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (96 h; Pimephales promelas)
----------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

Biodégradation	80 % (28 d.)
----------------	--------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TOPFER BLANC

Log Pow	Non applicable
---------	----------------

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques

Log Pow	> 3
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1263	1263	1263	1263	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
PEINTURES	PEINTURES	Paint	PEINTURES	PEINTURES
Description document de transport				
UN 1263 PEINTURES (Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques ; solvant naphta aromatique lourd (pétrole), Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.(64742-94-5) ; Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas(64742-48-9) ; 1-méthoxy-2-propanol(107-98-2) ; Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe	UN 1263 PEINTURES (Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatiques ; solvant naphta aromatique lourd (pétrole), Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.(64742-94-5) ; Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas(64742-48-9) ; 1-méthoxy-2-propanol(107-98-2) ; Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe			

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C.(64742-82-1) ; distillats légers (pétrole), hydrotraités, Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.(64742-47-8) ; Solvant Stoddard, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Distillat pétrolier raffiné incolore ne dégageant pas d'odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 150°C à 205°C.(8052-41-3)), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C.(64742-82-1) ; distillats légers (pétrole), hydrotraités, Kérosène - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9 - C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 290°C.(64742-47-8) ; Solvant Stoddard, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Distillat pétrolier raffiné incolore ne dégageant pas d'odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 150°C à 205°C.(8052-41-3)), 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
 Dispositions spéciales (ADR) : 163, 640E, 650
 Quantités limitées (ADR) : 5l

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
N° GSMU	: 127;128

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 64E, 65
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Dispositions spéciales (RID) : 163, 640E, 650
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 318,188 g/l [Cat. A/i - Valeur limite en UE pour ce produit : 500 g/L (2010)]

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : FDS des fournisseurs.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer

LAQUE ANTIROUILLE BLANC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit